



## DÉCISION

### Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

#### **DEC26\_054 - Signature d'un contrat de location avec LOC EASY dans le cadre du carnaval le 6 juin 2026**

Le Maire de la commune de Montigny-lès-Cormeilles,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-22 4<sup>ème</sup> alinéa,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n° DEL26\_010 du Conseil municipal en date du 2 avril 2026 portant délégation de pouvoirs au Maire, notamment son alinéa 4,

Vu le projet de contrat de la Société LOC EASY,

Considérant que la commune de Montigny-lès-Cormeilles organise un carnaval, le 6 juin 2026,

Considérant que dans ce cadre, elle met en place diverses animations,

Considérant qu'il est nécessaire de passer un contrat avec la Société LOC EASY, pour la location de matériel nécessaire à la confection de confiseries, lors du carnaval du 6 juin 2026 à l'école Paul-Bert,

### DÉCIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : D'adopter les termes du contrat de location de matériel pour la confection de confiseries.

**Article 2** : De signer ledit contrat, ses avenants et annexes éventuels ainsi que tous documents y afférents avec la Société LOC EASY, sise 56, boulevard Clémenceau 95 240 CORMEILLES-EN-PARISIS, représentée par Madame Nawal ZEROUKLANE en sa qualité de gérante.

**Article 3** : De préciser que la dépense d'un montant de 3 689,91 € HT est prévue au budget.

**Article 4** : De préciser que le contrat est conclu pour le carnaval du 6 juin 2026.

**Article 5** : Monsieur le Maire et Monsieur le Comptable public sont chargés, en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision, dont copie sera transmise au contrôle de légalité.

N°DEC26\_054

Fait à Montigny-lès-Cormeilles,  
le 17 avril 2026

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4, boulevard de l'Hautil - 95 000 CERGY) ou par voie dématérialisée, sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Le Maire,

**Miloud GOUAL**

Mis en ligne sur le site de la commune le : *24 avril 2026*

Accusé de réception en préfecture  
095-219504248-20260417-DEC26\_054-AI  
Date de télétransmission : 24/04/2026  
Date de réception préfecture : 24/04/2026